

Engagement des transporteurs envers les

La firme de transport : _____ s'engage à ce que :

Les employés concernés chez le transporteur aient pris connaissance des exigences de l'engagement écrit;

Les camions, ainsi que les cages et l'équipement utilisés pour la livraison soient lavés et désinfectés avant chaque chargement d'un lot de poulettes; il n'est pas nécessaire de relaver le camion si :

Ce dernier fait plusieurs fois le trajet entre un même poulailler d'élevage et un même pondoir;

La livraison est effectuée chez plusieurs pondoirs appartenant au même producteur;

Il s'agit d'un lot partiel, c'est-à-dire que le camion livre des poulettes chez différents producteurs et ce, à la condition que le matériel roulant (chariot) n'entre pas dans plus d'un pondoir.

Les conducteurs de camions de livraison transmettent au destinataire, le bon de livraison accompagné de la « liste d'identification de lots » à livrer, ou le bon de livraison sur lequel est retranscrit l'information que cette liste doit contenir (voir le Cahier des charges).

Firme de transport : _____ Date : _____

Révision	Page 1 sur 1
01	2008-06-12
G:\COSPOC - BNQ\Engagement\Engagement des transporteurs envers les poulaillers d'élevage pour pondeuses et les pondoirs.doc	